

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Approbation des conventions de co-maîtrise d'ouvrage et financière entre le SIPPAREC et la Ville relatives à l'enfouissement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public dans le quartier des Chéneaux Sablons – demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage public

Rapporteur : Patrice Pattée

La Ville s'est engagée depuis plus de quinze ans dans un programme ambitieux d'enfouissement des réseaux aériens électriques, de vidéocommunication et de télécommunication sur le territoire de la commune, en collaboration avec le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Energie et les Réseaux de Communication) et ENEDIS. C'est ainsi que depuis 2001 les réseaux aériens ont été enfouis sur 14,2 km de voies dans l'ensemble des quartiers. Ces travaux permettent de libérer les trottoirs pour le confort des piétons, limiter les risques liés aux intempéries et améliorer l'esthétique des quartiers.

L'enfouissement des réseaux s'accompagne d'une nécessaire rénovation de l'éclairage public, souvent vétuste, permettant l'installation de dispositifs plus économes en énergie. Les trottoirs ouverts dans le cadre des travaux d'enfouissement sont également repris.

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre le SIPPAREC et ENEDIS, le financement de l'enfouissement des réseaux électriques est entièrement pris en charge par ces derniers.

Pour l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public, télécommunications), la majeure partie reste à la charge de la Ville.

La Ville a ainsi sollicité le SIPPAREC, pour que ce dernier réalise l'enfouissement des réseaux aériens du quartier des Chéneaux Sablons, sur 3,2 km :

- secteur « Quatre-Chemins » essentiellement en réseau torsadé : avenue des Quatre Chemins, sentier des Milans, rue du Docteur Lequeux, avenue Edouard Depreux, rue Guynemer, cité Henri Sellier,
- secteur « Chéneaux » essentiellement en réseau cuivre nu : rue Champin, rue des Chéneaux, rue du Docteur Thore, rue Madeleine Crenon, rue Pasteur, rue Quesney, rue Théodore Aubanel.

Le calendrier prévisionnel prévoit un engagement des études et enquêtes riverains en 2017-2018, pour une réalisation des travaux de 2018 à 2021, sous réserve de l'obtention par le SIPPAREC d'une subvention du Département.

Les délais de réalisation de ces chantiers sont en effet de plus en plus longs en raison de la complexité et de l'envergure de l'opération :

- importance du linéaire à enfouir et du nombre de branchements privés à reprendre,
- délais pour l'obtention des autorisations des concessionnaires,
- délais des travaux des concessionnaires,
- difficultés enfin avec les riverains dont certains refusent les raccordements ou sont absents très longtemps.

A l'issue de ces opérations, l'ensemble des réseaux aériens de la Ville sera enfoui, à l'exception de quelques points ponctuels.

Pour une bonne coordination des opérations, il est proposé d'organiser les interventions de la façon suivante :

- le SIPPEREC assure la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux électriques aériens, dont il est propriétaire depuis 2001,
- la Ville délègue au SIPPEREC la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des autres réseaux : télécommunications et vidéocommunications, génie civil pour la rénovation de l'éclairage public (tranchée, câble de terre, fourreau),
- la Ville conserve quant à elle les opérations de rénovation de l'éclairage proprement dites (passage des câbles, candélabres et lanternes, dispositifs de variation de puissance).

Il est précisé par ailleurs que la Ville ne crée pas de réseau de télé ou vidéo communication spécifique « Ville », en raison notamment de l'initiative des opérateurs privés qui déploient un réseau de très haut débit.

Pour chaque secteur, le SIPPEREC propose ainsi :

- une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux par laquelle la Ville lui délègue la maîtrise d'ouvrage sur les enfouissements des réseaux autres que ceux d'électricité,
- deux conventions financières fixant les modalités de participation de la Ville aux opérations d'enfouissement des réseaux de télécommunications (réseaux Orange) d'une part, de vidéocommunication (NC Numericable), d'autre part.

Le SIPPEREC rappelle par ailleurs que le coût de l'enfouissement des réseaux électriques est entièrement à sa charge ou celle d'ENEDIS.

Les dépenses à la charge de la Ville pour le programme pluriannuel sont estimées à :

- 652 915 euros TTC pour l'ensemble des études et travaux d'enfouissement des réseaux autres que les réseaux d'électricité d'une part, l'intervention du SIPPEREC, d'autre part,
- 715 000 euros TTC pour les travaux complémentaires d'éclairage public.

Les opérateurs de télécommunication et de vidéocommunication participent aux opérations d'enfouissement selon les conventions cadres conclues entre les opérateurs et le SIPPEREC, lorsque les lignes aériennes de communication ont en tout ou partie des supports communs avec les réseaux électriques : les opérateurs fournissent alors le matériel et financent pour 82 % les études et travaux de câblage.

Les opérations de rénovation de l'éclairage public sont éligibles à une subvention du SIPPEREC pour les luminaires, les appareillages auxiliaires électroniques, les dispositifs de variation de puissance installés en vue de réduire la consommation d'énergie.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions de co-maîtrise d'ouvrage et les conventions financières entre la Ville et le SIPPEREC au titre des travaux d'enfouissement des réseaux à réaliser dans les quartiers cités ci-dessus, autoriser le maire à signer les dites conventions et d'autoriser enfin le maire à solliciter du SIPPEREC une subvention au taux maximum pour la rénovation de l'éclairage public à réaliser dans le cadre des opérations d'enfouissement.

NB : Les conventions de co-maîtrise d'ouvrage et financière peuvent être consultées ou adressées sur demande, auprès de la direction générale des services, par courriel adressé à sceauxinfomairie@sceaux.fr.